

Étude syntaxico-sémantique des titres des articles de la presse écrite de Côte d'Ivoire

N'guessan Kouassi Akpan Désiré¹
Kouassi Konan Stanislas²

Résumé

Le titre est la porte d'entrée du journal. C'est pourquoi, il est formulé de sorte à susciter la curiosité des lecteurs, à les inciter à acheter le journal et surtout à s'informer. Pour atteindre ces objectifs communicationnels et commerciaux, le journal utilise divers procédés. La présente recherche fait une analyse syntaxique et sémantique des titres de quotidiens avec pour objectifs de mettre en exergue les différents types de titres rencontrés dans les journaux ivoiriens et de faire ressortir leur valeur communicationnelle et les effets visés. Pour ce faire, l'on essaiera de procéder à une classification typologique des titres retenus avant d'étudier leur syntaxe en vue de faciliter leur interprétation. Les titres, tels que formulés, peuvent orienter la compréhension des faits des lecteurs en présentant les acteurs des nouvelles sous un angle favorable ou non.

Mots clés : communication, linguistique, syntaxe, sémantique, titres, presse

Abstract

The title is the newspaper front door. This is why it is formulated in such a way to arouse readers' curiosity, to encourage them to buy the newspaper and above to inform them. To achieve these communication and commercial objectives, newspapers use various processes. This research makes a syntactic and semantic analysis of the title of daily newspapers with the aim of highlighting the different types of titles encountered in Ivorian's newspapers and to highlight their communication value and the intended effects. To do this, we will try to carry out a typological classification of the titles retained before studying their syntax in order to facilitate their interpretation. Headlines, as worded, can direct readers understanding of the facts by portaying news actors in a favorable or unfavorable light.

Keywords : communication, Linguistics, syntaxe, semantics, titles, newspapers

Introduction

Avant d'acheter un journal et de lire les articles qu'il contient, le lecteur ou acquéreur prend le soin de parcourir les différents titres à la une avant de passer à l'acte d'achat et de prendre connaissance de l'article en entier. Ainsi, pour Mouillaud et Têtu (1989), l'évènement a un site privilégié qui est la région des titres. Le titre joue donc un rôle important pour tout quotidien car il en est la vitrine (Sullet-Nylander, 1998) et il donne les premières informations concernant l'évènement qu'il traite. Il faut qu'il soit attrayant, accessible et concis afin de susciter de l'intérêt chez les lecteurs. Pour ce faire, le journaliste ou le rédacteur du titre peut adopter plusieurs styles d'écriture ou se cantonner dans un style particulier lors de la rédaction

¹ Enseignant-chercheur/Maitre-Assistant à l'Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire. Domaines de recherche : sociolinguistique, linguistique et communication, Analyse du discours. Publications récentes : N'Guessan, K. A. D., DODO, JC (2021), Procédés analytiques dans la presse écrite : des marques de subjectivité du journaliste, *Analyse du discours alimentaire-approches interdisciplinaires*, ANADISS N° 31, pp. 213-226. N'Guessan, K. A. D. (2022), Les lois du discours dans la presse écrite, *Les cahiers de l'ACAREF*, Vol 4, N° 9, Tome 2, pp. 143-157. Contact: dezakpan@gmail.com

² Enseignant-chercheur/Maitre-Assistant à l'Université Peleforo Gon Coulibaly-Korhogo, Côte d'Ivoire. Domaines de recherche : Grammaire et Linguistique, Sociolinguistique et Didactique des langues, Kouassi K. S. (2021), "La recherche linguistique en Côte d'Ivoire : bilan et perspectives", in francisola, *revue indonésienne de langues et littératures françaises*, 6(1), pp. 11-23, issn: 2527-5100/p:issn:2527-5907. Kouassi K. S. (2021), "pour une stratégie d'intégration des langues ivoiriennes dans le système éducatif", in *Langues et usages* n05 (varia), pp. 110-120. Contact : stanislas1980konan@upgc.edu.ci

des titres des différents articles afin de se distinguer et se démarquer de la concurrence. Il cherche également à avoir une certaine visibilité dans l'intention d'accroître son audience dans ce milieu très concurrentiel. La question fondamentale qui découle de cette exigence scripturale est la suivante : Comment les journalistes, auteurs des articles de presse, formulent les titres pour atteindre les objectifs professionnels, communicationnels et commerciaux ? Si l'on part du principe selon lequel il n'existe pas de structures syntaxiques particulières au niveau des titres de la presse écrite, l'on pourrait dire que la structuration des messages de communication de masse consiste à dire l'essentiel en peu de mots, à l'image des messages publicitaires. Pour mener à bien cette recherche, nous ferons une analyse syntaxique et sémantique des différents titres des articles que nous avons recueillis dans un corpus de la presse écrite de Côte d'Ivoire. Notre objectif consistera à relever les différents types de titres qu'on rencontre lorsqu'on parcourt les articles de la presse écrite ivoirienne, et à juger de leur valeur communicationnelle et leur portée sociale. Pour atteindre cet objectif, nous ferons d'abord une présentation du cadre théorique et méthodologique de l'étude, ensuite nous dresserons une typologie des titres et enfin nous aborderons les différents composants de ces titres suivis d'une discussion.

1. Cadres théorique et méthodologique

Cette étude syntaxique et sémantique des titres de la presse écrite prend appui sur la typologie des titres mise en place par Sullet-Nylander (1998). Elle sera mise en œuvre sur un corpus de la presse écrite extrait du quotidien gouvernemental ivoirien *Fraternité Matin*.

1.1. Corpus de l'étude

Pour la présente étude, le quotidien gouvernemental « *Fraternité Matin* » a été retenu pour la constitution du corpus. Les énoncés apparaissant dans le corpus se présentent comme suit :

	Les différents titres	Les références des titres
Les titres à caractère nominal	<ol style="list-style-type: none"> 1. Pierre Schori au banc des accusés 2. Ni vide juridique, ni vacances de pouvoir 3. Vers la violation de la charte de l'UA. 4. Transes collectives 5. Le départ de la force Licorne exigée 6. Des présences inattendues au Sommet de la CEDEAO 	<ol style="list-style-type: none"> 1. 13 aout 2006, p.13, N 12530 2. 2 nov. 2006, p.2, N 12596 3. 24 octobre 2006, p.2, N 12589 4. 2 octobre 2006, p.4, N 12572 5. 13 novembre 2006, p.13, N 12605 6. 2 octobre 2006, p.3, N 12572
Les titres avec les phrases	<ol style="list-style-type: none"> 7. Il ne s'agit pas de dévêtir Jean pour habiller Paul 8. La France essuie un camouflet 9. Les grandes manœuvres diplomatiques reprennent. 10. Mbeki, Chirac, Sassou : qui est le plus partial ? 11. Que va faire Gbagbo ? 12. Cessez de nous distraire ! 13. Non à la mascarade du GTI ! 	<ol style="list-style-type: none"> 7. 29 aout 2006, p.2, N 12543 8. 22 novembre 2006, p.2, N 12612 9. 2 octobre 2006, p.2, N 12596 10. 16 octobre 2006, p.3, N 12584 11. 2 octobre 2006, p.3, N 12572 12. 14 sept. 2006, p.5, N 12557 13. 15 sept. 2006, p.2, N 12558
Le temps des verbes	<ol style="list-style-type: none"> 14. Le RHDP demande à l'ONU de suspendre la constitution. 15. Chirac et Annan veulent achever le coup d'État. 16. Affi N'Guessan a rencontré Bédié. 17. Pourquoi Banny a échoué. 18. L'autorité de l'État sera rétablie. 19. Après le 31 octobre, il n'y aura plus d'État. 	<ol style="list-style-type: none"> 14. 24 octobre 2006, p.3, N 12589 15. 24 octobre 2006, p.2, N 12589 16. 27 juillet 2006, p. 14, N 12517 17. 9 octobre 2006, p.15, N 12578 18. 26 juillet 2006, p.15, N 12516 19. 10 octobre 2006, p.11, N 12579

Le groupe sujet dans les titres	20. Banny demeure dans le schéma de Marcoussis. 21. Gbagbo a tenté de retourner la situation. 22. Banny divise la classe politique. 23. Le processus est en panne. 24. La tension monte. 25. La paix ne viendra pas par les menaces et les sanctions. 26. La population était au rendez-vous. 27. New York ne sera pas une réunion de décisions. 28. La CEDEAO divise l'UA au profit de la France. 29. Les jeunes patriotes assiègent la mairie. 30. Les affaires publiques doivent être gérées selon des règles. 31. Le départ des forces impartiales dépend de l'ONU. 32. Des populations du Nord veulent faire « éclater la vérité ». 33. Nous ne sommes plus disposés à ce que quelqu'un d'autre fasse la paix pour nous. 34. Ne comptons pas sur la Communauté internationale pour envoyer la paix en Côte d'Ivoire.	20. 8 septembre 2006, p.2, N 12552 21. 18 octobre 2006, p2, N 12586 22. 10 novembre 2006, p.11, N 12603 23. 11 sept. 2006, p.12, N 12554 24. 22 juillet 2006, p1, N 12513 25. 5 octobre 2006, p.11, N 12575 26. 17 juillet 2006, p.14, N 12508 27. 15 sept. 2006, p12, N 12558 28. 13 octobre 06, p.13, N 12582 29. 18 juillet 2006, p13, N 12509 30. 15 septembre 2006, p15, N 12558 31. 13 octobre 2006, p.12, N 12582 32. 17 octobre 2006, p11, N 12585 33. 2 octobre 2006, p.12, N 12572 34. 20 octobre 2006, p.3, N 12587
---------------------------------	---	--

Tableau des titres apparaissant dans l'étude

Plusieurs raisons ont milité en faveur du choix de ce quotidien, au nombre desquels on peut citer une dotation en moyens plus conséquents que les autres organes de presse vu qu'il reçoit les subventions de l'État de Côte d'Ivoire. Quant au corpus de l'étude, il a été recueilli sur une période de 5 mois, allant de juillet à novembre 2006, une période marquée par de nombreux évènements sociopolitiques qui ont rythmé la vie de la nation. L'on peut citer entre autres : le lancement des audiences foraines controversées par le Premier ministre de l'époque, Charles Konan Banny ; le boycott du sommet de l'ONU par le Président ivoirien Laurent Gbagbo ; le vote de la résolution 1733 à l'ONU pour la sortie de crise en Côte d'Ivoire ; la récusation du mandat présidentiel par les partis d'opposition après octobre 2006 ; les différents sommets de la CEDEAO, de l'UA et de l'ONU sur la crise ivoirienne tenus à cette période ; etc. La répartition du corpus dans le temps est la suivante : 12 journaux pour le mois de juillet ; 20 journaux pour le mois d'août, 16 journaux pour le mois de septembre ; 19 journaux pour le mois d'octobre et 21 journaux pour le mois de novembre ; ce qui fait un total de 88 journaux. Aussi, faut-il préciser qu'à l'époque, Internet et les sites d'information n'avaient pas encore la vitalité et le dynamisme qu'on leur connaît aujourd'hui, et que les quotidiens n'avaient pas de sites d'information en ligne sous nos tropiques.

1.2. Méthode d'analyse

Ce travail de recherche concernant l'étude syntaxique et sémantique des titres de la presse écrite va s'appuyer sur la typologie réalisée par Sullet-Nylander (1998). Il convient de retenir que la catégorie du bloc syntaxique unique et les titres avec des phrases complètes constituent, pour cette auteure, un degré qui correspond à la condensation maximale de l'information. L'on retrouve dans cette catégorie les syntagmes nominaux (SN) avec ou sans déterminants et de configuration Nom + adjectif, les syntagmes prépositionnels et les syntagmes coordonnés ou des configurations juxtaposant un nom et un adverbe, etc. Avec ce niveau de condensation, l'on peut retrouver des titres qui s'apparentent à des ellipses puisqu'il leur manque un certain

nombre d'information pour leur bonne compréhension ; ce qui est compensé dans une certaine mesure par les informations additionnelles (surtitres et autres illustrations). Aussi, il est à remarquer que ces titres présentent un fort degré d'indétermination concernant les événements auxquels ils se rapportent. Ainsi, les éléments permettant de déterminer les acteurs évoqués, les marques de temporalité et autres n'apparaissent pas dans ces titres (Sullet-Nylander, 1998). Toujours pour cette même section, l'on peut procéder à une remarque sur les titres en s'appuyant également sur les observations de Sériot (1986) concernant la nominalisation. En effet, cet auteur remet en question l'équivalence entre cette dernière et l'énoncé verbal qui lui est sous-jacent, d'une part parce que celui-ci n'est pas toujours reconstituable à partir de la seule nominalisation, et d'autre part parce qu'il existe selon lui entre ces deux types d'énoncés une « différence de statut assertif » (Sériot, 1986, p. 24). Avec l'expression d'une nominalisation, l'énoncé verbal sous-jacent n'est pas exprimé, il est plutôt implicite. Pour cet auteur, l'énoncé nominalisé apparaît donc le plus souvent comme un préconstruit : « C'est-à-dire qu'il n'est pas pris en charge par le sujet énonciateur, mais se trouve comme un objet du monde déjà là, préexistant au discours, qui va servir à instancier une place dans la relation : ses conditions de production ont été effacées » (Sériot, 1986, p. 24). Autrement dit, l'énoncé nominalisé peut être considérée comme un énoncé faisant un rappel abrégé d'un énoncé verbal qui a été déjà émis ; ce qui donne à la nominalisation d'avoir un effet d'évidence.

2. La typologie des titres

Deux principaux types de titres des articles de la presse écrite ont été observés sur la base du corpus de l'étude. Ce sont les titres à caractère nominal qui peuvent se présenter sous plusieurs formes et les titres avec des phrases complètes qui ont aussi des variantes.

2.1. Les titres à caractère nominal

Les titres de style nominal recensés dans la presse n'ont pas de prédicat verbal. Certains d'entre eux peuvent avoir un prédicat verbal qui est sous-jacent. En effet, il faut remarquer que tous ces titres se présentent sous la forme d'un « bloc syntaxique unique », la catégorie la plus condensée et la plus nominale de la classification de Sullet-Nylander (1998). Elle se caractérise par l'absence de prédicat verbal. Ainsi, Samouth (2011, p.158) souligne que Leo H. Heock signale, à propos de ce type de titres de « style nominal », qu'ils sont « à considérer comme des syntagmes qui ont la forme d'une phrase nominale mais la fonction d'une phrase complète ». C'est justement pour cette raison qu'on pourrait paraphraser certains titres de style nominal sous la forme d'une phrase complète comme ce titre :

[1] « Pierre Schori au banc des accusés. » (La feuille de route, la seule boussole, n°1253013, août 2006, p.13)

Ce titre peut devenir : *Pierre Schori est au banc des accusés*. Ce titre est très significatif parce que l'acteur qui y est mentionné est le représentant spécial du secrétaire général des Nations Unies en Côte d'Ivoire. Or, lui et ses hommes, les casques bleus, sont venus en tant forces d'interposition, à équidistance entre les belligérants, pour essayer de ramener la paix dans ce pays divisé. S'il se retrouve donc au banc des accusés, cela signifie qu'il n'est plus impartial et qu'il devient, de ce fait, lui aussi, un problème dans la crise qu'il est chargé de régler. L'exemple qu'on pourrait retenir concerne ce titre :

[2] « Ni vide juridique, ni vacances de pouvoir » peut donner : Il n'y a ni vide juridique, ni vacances de pouvoir. » (Gbagbo-Banni : la poire en deux, n°12596, novembre 2006, p.13)

Ce titre se rapporte à un article de presse qui parle de l'après 31 octobre 2006, date juridique de la fin de mandat du Président de la République. S'il n'y a ni vide juridique, ni vacances de

pouvoir, cela revient à dire que le Président en place demeure aux affaires jusqu'à ce qu'une formule de gestion du pouvoir ou une résolution soit trouvée. Et notre dernier exemple concerne cet autre énoncé :

[3] « Vers la violation de la charte de l'UA » qui peut être transformé en : nous allons vers la violation de la charte de l'UA. » (24 octobre 2006, p.2, N 12589, Chirac et Annan veulent achever le coup d'Etat).

En dernière remarque, on constate que les titres à caractère nominal qui sont constitués généralement de syntagmes nominaux peuvent être constitués de plusieurs éléments :

- Nom + adjectif :
[4] « Transes collectives » (2 octobre 2006, p.4, N 12572, Gbagbo refuse de travailler sous la dictée des autres : c'est terminé) ;
- Nom + complément du nom + participe passé :
[5] « Le départ de la force Licorne exigée » (13 novembre 2006, p.13, N 12605, Il ne s'agit pas de dévêtir Jean pour habiller Paul) ;
- Nom + adjectif + complément circonstanciel :
[6] « Des présences inattendues au Sommet de la CEDEAO » (2 octobre 2006, p.3, N 12572, Gbagbo refuse de travailler sous la dictée des autres : c'est terminé).

Il existe plusieurs autres structures possibles de la nominalisation que l'approche fonctionnaliste définit comme la conversion d'une phrase en un nom ou un syntagme nominal et elle peut toujours être décrite au moyen d'une transformation qui enchâsse une version transformée d'une phrase constituante à la place d'un nom ou d'un syntagme nominal dans une phrase matrice (Ruwet, 1967 cité par Samouth, 2011, p. 61)). Cependant, cet effet d'évidence, d'effacement derrière un sujet universel ne se produit que dans les cas où la nominalisation n'est pas la reprise d'un énoncé verbal complet introduit précédemment. Ce qui revient aussi à dire qu'un énoncé verbal peut constituer le titre d'un article de la presse.

2.2. Les titres avec des phrases complètes

Selon l'étude réalisée par Sullet-Nylander (1998) sur les titres, on peut observer que la forme la plus fréquente dans son corpus est la forme assertive qui correspond selon elle à la fonction dévolue au titre de la presse écrite qui est d'informer. Pour parvenir à ce constat, l'auteure s'appuie sur la définition de l'assertion telle que présentée par Charaudeau qui stipule que :

« Contrairement aux formes interrogative, exclamative et impérative dans lesquelles le locuteur marque explicitement son doute, son ignorance, son émotion ou son désir, l'assertion consiste en une proposition dans laquelle le locuteur tient des propos sur le monde sans positionnement explicite. » (1998, p.33).

Et à partir du moment où la grande majorité des titres est sous la forme assertive, on peut faire un premier constat : en règle générale, les rédacteurs des titres des articles ne cherchent pas à exprimer d'émotions particulières ou à interpeller le destinataire à travers la forme même des énoncés. En exemple, on peut citer les titres suivants :

[7] « Il ne s'agit pas de dévêtir Jean pour habiller Paul » (29 août 2006, p.2, N 12543, Le CeCos casse 88 véhicules).

[8] « La France essuie un camouflet » (22 novembre 2006, p.2, N 12612, Le premier ministre et le chef de l'état : ils vont se rencontrer) ;

[9] « Les grandes manœuvres diplomatiques reprennent » (2 octobre 2006, p.2, N 12572, Gbagbo refuse de travailler sous la dictée des autres : c'est terminé).

Il faut voir que ces énoncés sous la forme assertive visent à porter à la connaissance des lecteurs un évènement. Ainsi, le premier titre concerne une interview accordée par l'ambassadeur de France en Côte d'Ivoire qui revient sur le partage de pouvoir entre la présidence de la république et la primature.

Le deuxième titre concerne le projet de résolution sur la crise ivoirienne introduite par la France qui a subi des amendements de la part du conseil de sécurité de l'ONU. Et le troisième titre annonce que chaque camp fait mains et pieds afin de se faire entendre par le conseil de sécurité de l'ONU. Le point commun de ces titres est que l'énonciateur (le journaliste, la rédaction, ...) cherche à apporter l'information aux lecteurs tout en restant discret, sans s'afficher directement. Cependant, il n'y a pas que des titres à la forme assertive qu'on peut rencontrer puisqu'il y a des titres sous une forme autre que l'assertion. C'est ainsi que nous avons relevé des titres sous la forme interrogative et exclamative qui sont :

[10] « Mbeki, Chirac, Sassou : qui est le plus partial ? » (16 octobre 2006, p.3, N 12584 L'UA au pied du mur).

[11] « Que va faire Gbagbo ? » (2 octobre 2006, p.3, N 12572, Gbagbo refuse de travailler sous la dictée des autres : c'est terminé).

La forme interrogative, tout comme la forme exclamative, est une marque de la subjectivité du locuteur ; d'ailleurs Sullet-Nylander (op. cit.) fait remarquer que cette forme est utilisée, pour ce qui concerne la presse française, souvent dans les titres d'éditoriaux. Dans le cas de ces deux premiers exemples, le locuteur pose la question sur une polémique qui est née sous la médiation du Président Thabo Mbeki qui a poussé son homologue ivoirien à faire beaucoup de concessions et qui, maintenant, est traité de partisan d'un camp ou partial. La deuxième question concerne l'attitude que doit adopter le Président ivoirien au cas où la médiation sud-africaine viendrait à être récusée par ses adversaires politiques après toutes les concessions qu'il a consenties. Sullet-Nylander (op. cit.) souligne, par ailleurs, que les titres interrogatifs sont parfois l'extraction ou le condensé de propos émis par des acteurs des nouvelles dont parle l'article. Ils relèvent donc du discours rapporté. Ici, il semblerait qu'il s'agisse d'anticiper les questions des lecteurs face à la situation politique ou de se faire l'écho d'une voix raisonnable qui s'interroge sur l'issue des évènements.

Quant aux titres à la forme exclamative, ils centrent le message sur le locuteur qui cherche alors à exprimer ses sentiments, il est donc impliqué dans ce qu'il dit, ou plutôt dans ce qu'il écrit. En guise d'exemples, on peut mentionner les titres suivants :

[12] « Cessez de nous distraire ! » (14 sept. 2006, p.5, N 12557, La baie lagunaire polluée).

[13] « Non à la mascarade du GTI ! » (15 sept. 2006, p.2, N 12558, NON à la mascarade).

Dans ces exemples, le journaliste-énonciateur se fait le porte-parole de ses lecteurs et il exprime un ras-le-bol qu'il pense être celui de ses lecteurs, pourquoi pas du peuple tout entier. Ce genre de titres sont porteurs de plusieurs marques de subjectivité du journaliste, qui est censé faire preuve d'objectivité dans la narration des faits, et sont peu usités. Cependant, il arrive qu'on les retrouve, comme dans notre cas, dans les éditoriaux et articles semblables.

3. Les différents composants des phrases complètes dans les titres de la presse écrite

Lorsqu'on parcourt le corpus de l'étude, le premier constat qui frappe c'est que la grande majorité des titres est constituée de phrases complètes. Ces titres sont, en effet, formés sur la structure de base S+V à laquelle viennent s'ajouter une ou plusieurs expansions.

3.1. Le temps des verbes dans les titres

On constate, sans grande surprise d'ailleurs, que dans les différents titres des articles, le temps le plus utilisé par les journalistes est le présent de l'indicatif. Et il faut noter que ceci n'est pas une spécificité ivoirienne car des auteurs ayant mené des études sur les titres, dont Sullet-

Nylander (1998), font la remarque que le temps le plus employé est de loin le présent de l'indicatif. Il est même employé pour faire référence à des événements passés. L'usage du présent permet ainsi de :

« [...] confondre l'instance temporelle de l'évènement rapporté avec celle de l'énonciation du titre, ce qui a pour effet d'impliquer davantage le lecteur puisque aussi bien celui-ci est amené à consommer la nouvelle à travers l'instance de lecture comme si cette instance énonciative était celle de l'évènement ». (Charaudeau, 1983, p. 109)

De plus, comme le signale Sullet-Nylander avec le présent « l'état de fait résultant de l'action signifiée par le verbe est mis en avant par rapport à la temporalité du procès sur l'axe du temps, et l'information en est davantage actualisée. » (1998, p. 43). Cela expliquerait donc la forte utilisation du présent dans les titres pour faire référence à des faits passés, mais aussi pour des faits qui se poursuivent encore ou ayant une ou des conséquences dans le futur :

[14] « Le RHDP demande à l'ONU de suspendre la constitution. » (24 octobre 2006, p.3, N 12589, Chirac et Annan veulent achever le coup d'Etat).

Dans l'exemple ci-dessus mentionné, le RHDP (coalition de partis politiques de l'opposition) demande à l'ONU de suspendre la constitution lorsqu'elle se réunira pour plancher sur la crise ivoirienne. Le présent est employé pour indiquer un acte futur. C'est le même genre d'exemples avec le titre suivant :

[15] « Chirac et Annan veulent achever le coup d'État. » (24 octobre 2006, p.2, N 12589, Chirac et Annan veulent achever le coup d'Etat).

Si le coup d'État peut se définir comme une action brusque des hommes en armes mettant fin à un pouvoir légalement établi, il se trouve que dans certains cas, en l'occurrence le cas de la Côte d'Ivoire, cela peut se passer sur une longue période. C'est la raison pour laquelle le journaliste emploie cet énoncé puisque la crise que rencontre la Côte d'Ivoire a commencé par un coup d'État manqué (septembre 2002) pour se muer en une rébellion armée occupant une partie du territoire (le nord du pays, une grande partie du centre et centre-ouest).

En dehors du présent simple, on remarque l'apparition de titres au passé composé et au futur simple. Les titres au passé composé apparaissent sous certaines conditions : le passé composé fonctionne comme un présent accompli, c'est ce que nous constatons avec ce titre de presse :

[16] « Affi N'Guessan a rencontré Bédié. » (27 juillet 2006, p. 14, N 12517, 2454 faux documents administratifs saisis).

Comme tous les autres temps composés, il sert à exprimer l'antériorité :

[17] « Pourquoi Banny a échoué. » (9 octobre 2006, p.15, N 12578, Ce que Gbagbo a dit à Abuja).

Une des particularités du passé composé est qu'un énoncé au passé composé peut dire quelque chose à la fois d'une période passée et du moment présent. Ainsi, l'emploi des verbes au passé composé exprime des actions déjà achevées ; c'est pourquoi selon le journaliste, l'échec de Banny est patent et la rencontre entre Affi N'Guessan et Bédié a effectivement eu lieu. Cependant, concernant l'échec de Banny, il est question de sa gestion de la transition politique et le journaliste écrit qu'il a échoué alors qu'il est toujours premier ministre chargé de conduire le pays jusqu'aux élections présidentielles. Ainsi, l'emploi du passé composé montre des faits accomplis totalement coupés du présent ou encore d'actualité, même si ces faits (ceux coupés du présent) peuvent avoir une certaine répercussion dans le présent, et pourquoi pas dans le futur. Concernant le futur, et plus particulièrement le futur simple, il est porteur de valeurs modales qui sont intrinsèques car :

« énoncer au futur, ce n'est pas situer un événement dans l'avenir, c'est désirer, ordonner, craindre, etc. En effet, dès qu'on sort du domaine du certain, repéré par rapport au moment d'énonciation, pour se tourner vers l'avenir, on ne peut qu'imaginer une situation anticipée. » (Maingueneau, 1991, p. 79)

Ainsi, les journalistes ne peuvent prévoir en toutes certitudes les actions futures du gouvernement ou les conséquences de ces événements sur le plan économique et social. Le temps futur employé par le journaliste a, en fait, valeur d'annonces et de prédictions qui est basée sur un savoir ou un pouvoir du locuteur. Ici, il s'agit des sources dont il dispose. Pour ce type de titres au futur, Sullet-Nylander (1998) parle de titres conviant à une interprétation polyphonique. Selon elle, avec ce genre de titre ainsi formulé:

[18] « L'autorité de l'État sera rétablie » (26 juillet 2006, p.15, N 12516, 1 mort et 5 blessés à Bassam)

Le lecteur supposera que ce n'est pas le journaliste qui a fait cette prévision, mais des instances compétentes dont l'identité ne figure pas dans le titre. Deux voix s'entremêlent donc dans cet énoncé : celle des instances capables de prévoir le rétablissement de l'autorité de l'État, « les asserteurs, et celle du journaliste ayant donné l'information, l'énonciateur.

En outre, le choix du temps permet de comprendre la position que s'attribue le journaliste vis-à-vis de l'information qu'il véhicule : avec le conditionnel, celui-ci « choisit de montrer sa réserve sur la vérité de l'information », tandis qu'avec le futur, « il prend en charge l'assertion et affirme le caractère inéluctable » de l'information annoncée (Sullet-Nylander, 1998, p. 103). Ce sont les mêmes éléments d'analyses que nous retrouvons dans le titre suivant :

[19] « Après le 31 octobre, il n'y aura plus d'État » (10 octobre 2006, p.11, N 12579, Gbagbo et Banny reconduits pour un an) ;

le journaliste n'est pas l'auteur de cette information qu'il donne en titre, mais il ne fait que rapporter une information provenant d'une source bien déterminée. On peut remarquer qu'avec les titres au futur simple, il transmet des informations qu'il trouve pertinentes émises par d'autres personnes qu'on pourrait qualifier d'asserteurs implicites. En ce qui concerne le temps des verbes dans les titres des différents articles rencontrés, les trois temps dont l'usage est significatif sont donc le présent, le passé composé et le futur simple. Après l'étude des différents temps que nous avons rencontrés, il convient de s'atteler à celle des différents sujets employés par le journaliste dans les titres, d'autant plus que la conjugaison de ces verbes ne peut se faire qu'en accord avec le sujet qui l'accompagne.

3.2. Les différents types de sujet des titres avec les phrases complètes

D'après les grammaires scolaires, la première valeur sémantique du sujet est celle d'agent. Le sujet est le participant, l'actant qui s'engage dans un fait transformateur. Dans un titre comme :

[20] « Banny demeure dans le schéma de Marcoussis » (8 septembre 2006, p. 2, N 12552, Une crise politique s'installe).

Banny est celui dont on parle, et par conséquent le sujet de cette proposition. Sur le plan pragmatique, le journal présuppose que les lecteurs du titre connaissent Banny. Cette connaissance est en rapport avec son statut dans la société et tout ce qui a été dit précédemment à son sujet en tant qu'homme public. Il est de ce fait le thème de l'énoncé. Aussi, peut-on ajouter que les faits imputés au sujet qui sont mentionnés sont perçus selon la ligne éditoriale du journal (positif, négatif ou neutre).

Le sujet-thème-agent qu'on retrouve dans ce genre de titres est le plus souvent un personnage désigné par son nom ou son titre, mais on a aussi des surnoms ou des tournures périphrastiques (le premier ministre ou le locataire de la primature, le chef de l'État, etc.).

Nous avons donc tenu à porter une analyse sur le sujet des titres de presse parce que le sujet se trouve au centre de modules syntaxique, pragmatique et discursif. Il se distingue des autres constituants de la phrase en ce qu'il est d'emploi obligatoire. On peut ainsi observer que plusieurs titres d'articles sont formés sous le modèle de phrase complète avec un sujet déterminé : un nom propre (NP) ou syntagme nominal (SN) comportant un nom propre, un syntagme nominal (SN) dont le noyau est un nom commun, le sujet qui n'est pas exprimé par un syntagme nominal (SN).

Dans le corpus, on remarque une présence très faible des noms propres de personnes en position sujet. Dans les titres, il n'y a que deux noms de personnes qui reviennent souvent en position de sujet : Gbagbo Laurent (Président de la République) et Charles Konan Banny (son premier ministre) :

[21] « Gbagbo a tenté de retourner la situation » (18 octobre 2006, p2, N 12586, Gbagbo et Banny toujours à la barre) ;

[22] « Banny divise la classe politique. » (10 novembre 2006, p.11, N 12603, Je prendrai toutes mes responsabilités).

Il faut souligner que cet état des choses est tout à fait normal car le pays traverse une crise politico-militaire profonde et après plusieurs négociations, ces deux personnalités politiques ont été désignées pour conduire le pays jusqu'aux élections générales. Ce sont donc elles qui font l'actualité politique, c'est autour de ces deux personnalités que se trament les discussions de sortie de crise. Elles sont donc les acteurs majeurs de la vie politique du pays.

Quant au syntagme nominal en position sujet, on peut relever plusieurs cas :

- syntagme nominal : (det. + N) :

[23] « Le processus est en panne » (11 sept. 2006, p.12, N 12554, Mission difficile pour Sassou).

[24] « La tension monte » (22 juillet 2006, p1, N 12513, Audiences foraines : la tension monte).

[25] « La paix ne viendra pas par les menaces et les sanctions » (5 octobre 2006, p.11, N 12575, La piège de Mbeki aux rebelles) ;

[26] « La population était au rendez-vous » (17 juillet 2006, p.14, N 12508, La grosse colère de Gbagbo).

En dehors du dernier exemple dont le sujet concerne des êtres animés (la population), dans les autres titres, il n'y a que des syntagmes nominaux qui sont immatériels et inanimés. Ce sont en fait, des sujets abstraits (le processus, la tension, la paix). Ne pouvons-nous pas déduire que ce niveau d'abstraction dans les titres est dû au fait que le processus de sortie de crise dans laquelle sont engagés les Ivoiriens est d'une grande complexité. D'où l'emploi de mot abstrait pour essayer de le décrire.

Et la deuxième remarque concerne l'utilisation de l'article défini (le ou la). L'utilisation de l'article défini produit donc un effet d'évidence dans la mesure où le référent syntagme nominal n'a pas été introduit auparavant.

Toujours concernant le syntagme nominal sujet, on peut voir apparaître en position sujet le nom d'une association, d'une ONG ou d'une ville ou État :

[27] « New York ne sera pas une réunion de décisions » (15 sept. 2006, p12, N 12558, NON à la mascarade) ;

[28] « La CEDEAO divise l'UA au profit de la France » (13 octobre 06, p.13, N 12582, L'Afrique part divisée).

Ce sont des toponymes, et pour ces deux exemples, il y a un usage métonymique puisque New York désigne, en fait, le siège de l'ONU, qui est l'institution qui la caractérise et la CEDEAO (Communauté Économique Des États de l'Afrique de l'Ouest) l'organisation sous régionale chargée de veiller à la bonne marche de l'intégration entre les pays membres.

S'agissant de la métonymie, Samouth (2011 :183) faisant référence à Michelle Lecolle écrit que la métonymie permet, dans le discours journalistique, « de référer à tout ce qui a trait à l'institution (dirigeant, groupe de dirigeants, institution) et ceci le plus souvent de manière

indéterminée, sans qu'il paraisse pertinent, la plupart du temps, de circonscrire une référence plus précise ».

Dans le corpus, ces désignations qui réunissent plusieurs éléments en un élément unique permettent de faire allusion à l'instance dirigeante puisque c'est elle qui prend des décisions qui sont censées s'appliquer pour une meilleure sortie de crise. L'utilisation de la métonymie présente donc l'avantage de constituer une nomination générale pour que le lecteur comprenne sans problèmes ce à quoi il est fait référence, tout en ne nommant pas d'acteurs en particulier. Avec les sujets comportant des adjectifs, on peut citer :

- syntagme nominal: (dét. + adj. + N)

[29] « Les jeunes patriotes assiègent la mairie » (18 juillet 2006, p. 13, N 12509, Audiences foraines : le grand cafouillage) ;

[30] « Les affaires publiques doivent être gérées selon des règles » (15 septembre 2006, p. 15, N 12558, NON à la mascarade).

Dans ces exemples ci-dessus mentionnés, la position de l'adjectif peut varier, de sorte à se retrouver devant le nom (les jeunes patriotes) ou après le nom (les affaires publiques). L'emploi dans ces exemples de l'article défini pluriel (les) fait également référence à l'effet d'évidence mentionné plus haut.

S'agissant des compléments du nom, on peut avoir les titres suivants :

- syntagme nominal : (det. + N. + Compl.)

[31] « Le départ des forces impartiales dépend de l'ONU » (13 octobre 2006, p. 12, N 12582, L'Afrique part divisée) ;

[32] « Des populations du Nord veulent faire « éclater la vérité » » (17 octobre 2006, p. 11, N 12585, Le grand oral aujourd'hui).

Dans ces deux exemples, le nom est suivi d'un complément du nom qui permet de donner plus d'informations sur le nom qui est le noyau du syntagme nominal. Ainsi, avec le premier exemple, on peut poser la question : le départ de qui ? Des forces impartiales. Quant au deuxième exemple, on peut se demander : les populations d'où ? Du nord.

Et pour terminer, nous allons voir les pronoms personnels en position sujet avec les titres suivants :

- syntagme nominal : Pronom personnel

[33] « Nous ne sommes plus disposés à ce que quelqu'un d'autre fasse la paix pour nous » (2 octobre 2006, p. 12, N 12572, Gbagbo refuse de travailler sous la dictée des autres : c'est terminé) ;

[34] « Ne comptons pas sur la Communauté internationale pour envoyer la paix en Côte d'Ivoire » (20 octobre 2006, p.3, N 12587, Ce que dit le vrai communiqué).

Ces exemples, pour une meilleure compréhension, doivent être situés dans leur contexte d'apparition. Il s'agit de rencontres politiques initiées par les autorités d'alors afin que les différents groupes sociaux et régionaux puissent faire des propositions pour une sortie de crise tenant compte des aspirations du peuple. Aussi, pour avoir ce genre de titre, avec des pronoms personnels en position sujet, il faut que le journal s'appuie nécessairement sur les propos de l'acteur dont il parle. Mais, le deuxième exemple est un énoncé conjugué à la forme impérative, précisément la première personne du pluriel (nous), de sorte que dans *ne comptons pas*, le *nous* sujet est sous-jacent. Au sein des différentes sous-catégories thématiques qui ont été distinguées, il faut constater qu'avec les titres des articles à l'intérieur du journal, qu'il y a une relative parité entre les titres dont le sujet est un syntagme nominal humain et les titres dont le syntagme nominal renvoie à un objet non-humain. Cela est dû au fait que la Côte d'Ivoire traverse une période d'incertitudes caractérisée par une crise militaro-politique, d'où l'intervention de plusieurs acteurs. En dehors de quelques rares exemples de titres à la Une où les acteurs sont nommés explicitement (Gbagbo, Banny, ...), on a, dans les autres, une certaine désindividualisation des sujets : on a affaire à de grandes catégories de personnes (les populations du nord), à de grands secteurs de la société (les affaires publiques), à des groupes

considérés collectivement (les jeunes patriotes), à des organisations politiques ou internationales (la CEDEAO), à des capitales, pays ou villes (New York). Cette manière de présenter les faits dans les titres de façon indéterminée sémantiquement peut s'expliquer tout d'abord par le souci d'économie caractéristique du titre de presse : le titre devant être court, le sujet de la phrase dans les titres est réduit au plus synthétique, voire très souvent effacé.

De plus, étant donné le désordre dans lequel se déroulent les événements, certaines informations manquent probablement aux journalistes.

4. Faire preuve d'objectivité journalistique dans les titres

Les titres de la presse écrite doivent être élaborés de sorte à ne pas laisser de traces manifestes de la subjectivité du journaliste, voire du journal. Cela se ressent dans les titres à caractère nominal de même que les titres comportant des phrases complètes.

4.1. Les conséquences induites par la nominalisation des titres

Lors de la rédaction des titres des articles de la presse écrite, les journalistes ont recours à la nominalisation car, étant le résultat de la transformation d'un énoncé verbal en un nom ou en syntagme nominal, elle peut être reconstituée sans trop de peine en énoncé verbal. Or, dans son article sur les nominalisations dans les discours politiques russes que nous avons déjà cité, Sériot revient sur la nominalisation en disant que :

« Cependant, si on se place non plus dans une perspective de génération mais de reconnaissance, les choses se compliquent singulièrement lorsqu'il faut définir de manière précise la forme de la phrase initiale constituante qui a « donné » le SN (syntagme nominal) comportant le nominal dérivé. En effet, ce sens inverse de la transformation entraîne des ambiguïtés constantes d'interprétation, à cause des multiples neutralisations que subit l'énoncé verbal en se nominalisant : « la transformation » de Nmz (nominalisation) a ceci de hautement singulier qu'elle n'est pas entièrement réversible » (Sériot, 1986, p. 16)

On peut ainsi relever que l'absence de verbe et de marques verbales induisent certaines conséquences au niveau de la nominalisation, puisqu'un énoncé nominal ou syntagme nominal est hors de portée du temps et du mode qu'on rencontre dans les phrases complètes, et de ce fait aussi hors de la subjectivité apparente du locuteur. La nominalisation qui vise à neutraliser un tant soit peu la subjectivité journalistique peut poser ainsi un problème au niveau de la compréhension de l'énoncé émis en titre.

Donc l'absence de prédicat verbal dans les énoncés nominalisés donne l'impression que le journaliste ou le rédacteur ayant composé le titre de l'article fait preuve d'objectivité ; d'autant plus que les marques verbales dans les phrases font partie des indices démontrant la prise en charge de l'énoncé par le locuteur. Le titre nominalisé ainsi présenté permet à tous les lecteurs de se présenter en position de sujet énonciateur car dans de tels cas, l'on est face à un sujet universel dont chaque lecteur peut revendiquer la place (Samouth, 2011).

4.2. L'indétermination dans les titres

Dans certaines situations, les journalistes n'ont pas toutes les informations dont ils ont besoin lors de la rédaction des articles. Les imprécisions et indéterminations leur permettent ainsi de fournir les informations aux lecteurs alors qu'ils n'ont pas tous les éléments en leur possession. Aussi, peut-on arriver à la conclusion que cette indétermination qu'on remarque peut fonctionner comme une prudence vis-à-vis des événements (Ignacio, 1999). Le fait de ne pas toujours présenter directement au niveau du titre des noms des acteurs peut permettre d'éviter de désigner trop tôt des coupables, vu que certains lecteurs se feront des idées rien qu'à la lecture des titres, sans pour autant lire l'article en question. Selon Vion cité par Samouth (2011, p.198), l'effacement énonciatif constitue « une stratégie, pas nécessairement consciente,

permettant au locuteur de donner l'impression qu'il se retire de l'énonciation, qu'il objectivise son discours en gommant non seulement les marques les plus manifestes de sa présence (les embrayeurs) mais également le marquage de toute source énonciative identifiable. » Et ce qu'il est plus logique de faire dans ce cas de figure, c'est d'utiliser le langage en mettant en exergue sa fonction descriptive puisqu'ainsi, le journaliste ne fait que décrire les événements sans pour autant y faire intervenir sa condition de sujet énonciateur de façon explicite. Cette disposition particulière permet de gommer toutes traces de sujet parlant dans les titres de la presse écrite. À travers les procédés que nous venons de voir, les journalistes donnent à leur récit des faits des apparences de neutralité et d'impartialité. Ils donnent aussi l'impression de s'effacer totalement de l'énonciation et de s'en tenir uniquement aux faits d'actualité.

Conclusion

À l'issue de cette étude syntaxique et sémantique portant sur les titres des articles de la presse écrite ivoirienne, l'on constate qu'il y a deux structures grammaticales retenues par les organes de presse lors de la formulation des titres. D'une part, les phrases nominales et leurs différentes variantes, et d'autre part, les phrases complètes. C'est la deuxième structuration qui revient régulièrement. Il est apparu que les phrases nominales dépouillées de tous les éléments liés au temps peuvent prêter à confusion et nécessitent plusieurs informations pour les rendre le plus compréhensibles possibles. Cependant, elles ne sont pas moins utilisées d'autant plus que la titraille qui recouvre plusieurs éléments, entre autres les surtitres et les sous-titres, peuvent aider à rendre les titres à caractère nominal plus explicites. En outre, étant donné que certains lecteurs prennent connaissance des titres sans pour autant acquérir le journal, il convient que les rédacteurs des titres les rendent le plus explicite possible afin d'éviter d'engendrer des rumeurs qu'on pourrait leur attribuer. Mais, vu que l'information n'est pas véhiculée que par la presse écrite seulement, il convient de noter que les autres médias et la société dans laquelle circulent les quotidiens ont aussi une certaine influence sur la rédaction et la compréhension des titres qui sont proposés par les organes de presse.

Références

- Charaudeau, P. (1983). *Langage et discours : éléments de sémiolinguistique : théorie et pratique*. Hachette : Paris.
- Charaudeau, P. (1998). *Le discours d'information médiatique. La construction du miroir social*. Nathan : Paris.
- Maingueneau, D. (1991). *L'énonciation en linguistique française*. Hachette : Paris.
- Mouillaud M. & Têtu J. F. (1989). *Le journal quotidien*. Presses universitaires de Lyon : Lyon.
- Ramonet, I. (1999). *La tyrannie de la communication*. Gallimard. Paris.
- Samouth, E. 2011. *Dire l'évènement quand il surgit*. Thèse de doctorat. Université Paris-Est : Paris.
- Seriot, P. (1986). « Langue russe et discours politique soviétique : analyse des nominalisations », *Langages, Analyse du discours, nouveaux parcours*, Numéro 81, pp. 11-41.
- Sullet-nylander, F. (1998). *Le titre de presse. Analyses syntaxique, pragmatique et rhétorique*. Thèse de doctorat. Université de Stockholms : Stockholms.